



**Démarche de Responsabilité Sociétale de l'Organisation
et de Développement Durable de la Mairie de Luc-sur-Mer
Appel à idées citoyennes de Développement Durable
Cahier des charges**

Contexte de l'appel à idées citoyennes

La Mairie de Luc-sur-Mer travaille depuis plus d'1 an sur la mise en place **d'une démarche de Développement Durable en interne** (Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Organisation - RSE RSO-DD). Dans ce cadre, la Mairie a réalisé une **évaluation de ses pratiques**, sur l'ensemble des domaines et thématiques du développement durable :

1. **Gouvernance et politique d'achat** (processus de prise de décision et de pilotage des projets, loyauté des pratiques avec les fournisseurs et partenaires, achats publics durables, critères environnementaux et sociaux dans les marchés)
2. **Ressources humaines et Qualité de vie au travail** (recrutement, formation, encadrement, carrière, conditions et ambiance de travail, risques professionnels, lutte contre les inégalités et les discriminations)
3. **Environnement** (réduction des impacts négatifs des activités sur l'environnement (pollutions, émissions de gaz à effet de serre, déchets), préservation des ressources (énergie, eau, sol), protection des milieux et des espèces, lutte et adaptation au changement climatique)
4. **Qualité du service public et communautés locales** (santé, sécurité dans l'usage des services et équipements publics, protection des données et de la vie privée, qualité des relations avec les citoyens et les acteurs du territoire, implication de la collectivité et partenariats)

Grâce à cette évaluation détaillée et partagée, la Mairie a identifié ses points forts et ses axes de progrès. Forte de ces constats, elle a défini une **stratégie globale de développement durable**, composée des axes suivants :

- **1. Gouvernance et politique d'achat**
 - Axe 1.1 : **Partager** les orientations politiques auprès de l'ensemble des services
 - Axe 1.2 : S'engager ensemble pour **l'efficacité de l'action publique**
 - Axe 1.3 : Améliorer les **pratiques d'achats**

- **2. Ressources humaines et Qualité de vie au travail**
 - Axe 2.1 : Garantir les moyens de travailler dans de **bonnes conditions** pour tous les agents
 - Axe 2.2 : Mettre en place un **plan de gestion prévisionnelle** des emplois et des carrières
 - Axe 2.3 : Favoriser les **échanges** et le **dialogue** avec chaque agent



▪ 3. Environnement

limiter l'empreinte écologique de la collectivité

- Axe 3.1 : Tendre vers l'**autonomie énergétique** de la collectivité
- Axe 3.2 : **Réduire, recycler et réutiliser** les déchets de la collectivité
- Axe 3.3 : Préserver les **milieux** et les **ressources** naturels, **s'adapter** aux changements climatiques

▪ 4. Qualité du service public et communautés locales

- Axe 4.1 : Faire de votre **satisfaction** la notre
- Axe 4.2 : Profiter de vos activités en **sécurité** et **sérénité**
- Axe 4.3 : Calibrer les moyens en fonction des **besoins actuels et futurs**.

Afin de répondre à ces objectifs stratégiques, la Mairie de Luc-sur-Mer a élaboré son **plan d'action RSO-DD 2023-2026**, dans lequel chaque élu et chaque agent des services publics s'implique et prend sa part de responsabilité pour la mise en œuvre de **30 actions de développement durable**.

Dans cette dynamique, la Mairie de Luc-sur-Mer souhaite impliquer ses citoyens dans la définition et la mise en œuvre d'actions de développement durable concrètes et locales, en proposant cet appel à idées citoyennes.

Un budget participatif sera prévu pour la réalisation des idées retenues.

Objectifs de l'appel à idées citoyennes

- **Sensibiliser les citoyens** aux notions de développement durable.
- **Informers les citoyens** de la démarche engagée par la Mairie.
- Proposer aux citoyens **de participer et de s'impliquer** dans cette démarche de 2 manières :
 - 1- « Les bonnes pratiques de la Mairie » : en proposant des actions de développement durable **que la Mairie pourrait mener** (afin d'améliorer ses pratiques),
 - 2- « Les idées DD des citoyens » - en s'engageant **à mener des actions**, avec la Mairie ou d'autres partenaires (associations...), pour plus de développement durable sur la commune.

Qui peut proposer une idée ?

De manière **individuelle** ou **collective** :

- Chaque lutins et lutines, en tant que citoyens, habitants la commune.
- Les entreprises, commerçants et artisans basés sur la commune.
- Les écoles de la communes (maternelles, primaires, école de voile...).
- Les associations lutines (sportives, culturelles ou autres).
- Les membres du Conseil des sages.
- Les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Quels types de propositions sont attendues ?

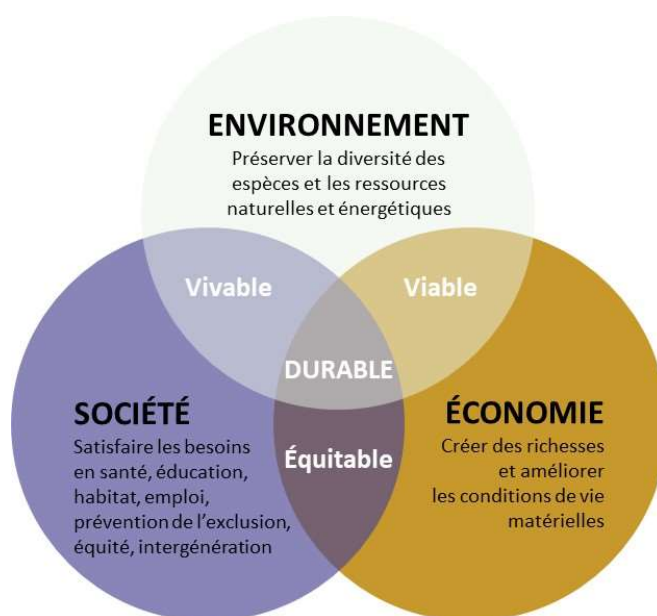
Des actions **d'intérêt collectif, simples, concrètes** concernant un ou plusieurs domaines du développement durable rappelés dans la partie contexte du présent cahier des charges.

Rappel de la définition du Développement Durable :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » - *Rapport Brundtland, 1987*

Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



[Les 17 ODD des Nations Unies](#), votre action doit répondre à un ou plusieurs de ces objectifs.

Comment la collectivité va-t-elle sélectionner les idées ?

Critères de sélection

- Les actions devront concerner le territoire de la commune de Luc-sur-Mer (limites administratives).
- Les actions devront être réalisables, c'est-à-dire que la collectivité étudiera la faisabilité réglementaire, technique et financière des projets¹.
- Les actions devront apporter une plus-value environnementale et/ou sociale.
- Les actions ne devront pas avoir d'impacts négatifs sur l'environnement, respecter les biens et les personnes.

L'équipe d'animation interne RSO-DD, composée d'élus et d'agents de la commune, se chargera de la sélection des projets. Chaque projet sera étudié et une réponse argumentée sera apportée (projet

¹ Rappels des compétences de la Mairie : Etat civil, Services à la population, Affaires funéraires, Action sociale et santé, Sécurité, Finances, Comptabilité, Ressources humaines, Affaires juridiques, Administration générale, Communication, Événementiel, Animations, Logistique, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Enseignement (maternelle et primaire), Restauration scolaire, Bâtiments, Equipements sportifs, Patrimoine, Urbanisme, Politique de la Ville, Travaux, Voirie, Propreté urbaine, Espaces verts.



« retenu », « demande de complément », « rejeté »). Pour les projets retenus, les porteurs de projet seront amenés à **présenter leur projet à la Commission RSE** de la Mairie pour validation.

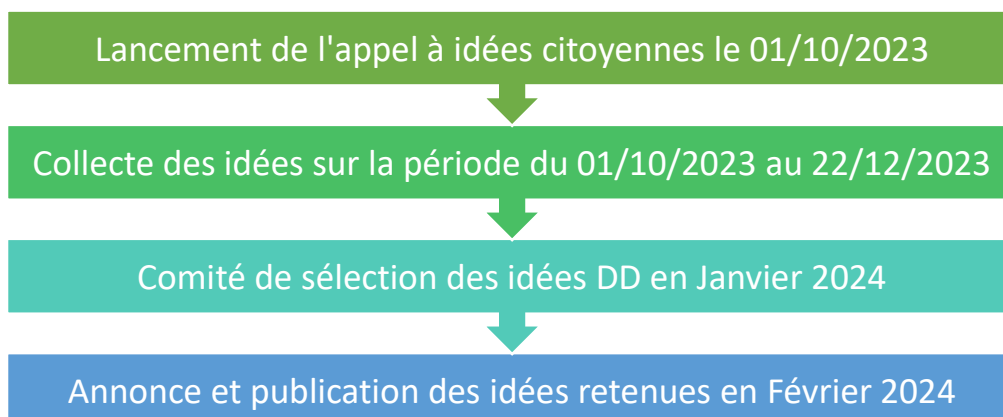
Comment déposer une idée ?

Modalités de participation :

Un formulaire de présentation succincte du projet a été établi, il est disponible :

- en version **papier** à l'accueil de la Mairie (à remplir et déposer en Mairie).
- en version **numérique** sur le site Internet de la Mairie (à compléter directement via le lien suivant https://lucsurmer.fr/wp-content/uploads/2023/10/20230922_Appel-a-idees-citoyennes_Formulaire_v2.pdf).

Calendrier et délais :



Contacts :

Mme Céline HAMON

Responsable population et Affaires Générales

Tél. : 02.31.25.44.41

Mail : chamon@lucsurmer.fr